

Grands causses
plateaux et montagnes calcaires
de la France méditerranéenne

NOUVEAUX ENJEUX
NOUVEAUX REGARDS

Colloque de Millau
21, 22 et 23 octobre 1993

Sur le Méjan... des brebis et des hommes

Claude LHUILLIER
Centre d'Economie Rurale de la Lozère

INTRODUCTION

Le Causse Méjan qui suscite tant d'engouement, avec ses 1,4 habitants/km² n'est pas un désert. Les 4/5 de la superficie sont utilisés par des exploitations agricoles où vivent plus de la moitié des Causseards et qui assurent les 2/3 des emplois du Causse. Le devenir de cet espace remarquable, de ses richesses naturelles et culturelles, est très largement lié à celui de son agriculture.

Pour tenter de décrire son évolution récente, ses problèmes d'aujourd'hui et les possibles de demain, nous disposons de deux lieux d'observation privilégiés :

- Les enquêtes exhaustives réalisées en 1974, 1982 et 1991, sous la direction de Pierre Louis OSTY (INRA. Ursad) * permettent de mesurer sommairement les évolutions et de suivre les trajectoires individuelles avec trois jalons posés sur une histoire de presque vingt ans.
- Plus de la moitié des entreprises agricoles du Causse confient au Centre d'Economie Rurale de la Lozère, l'établissement de leur comptabilité. Le conseil de gestion, est une fonction privilégiée, pour comprendre au fil des années qui "se suivent mais ne se ressemblent pas", les problèmes quotidiens des familles paysannes qui nous font confiance.

Enfin, il faut souligner que si le Méjan a pu devenir ce terrain d'observation exceptionnel pour tous ceux qui se préoccupent de l'avenir des grandes exploitations pastorales dans le sud de la France, c'est grâce à la très grande capacité d'accueil et d'ouverture d'esprit de ses habitants. Qu'ils soient remerciés pour leur patience et leur bonne volonté à l'égard de toutes les investigations dont ils sont l'objet, ou plutôt le sujet.

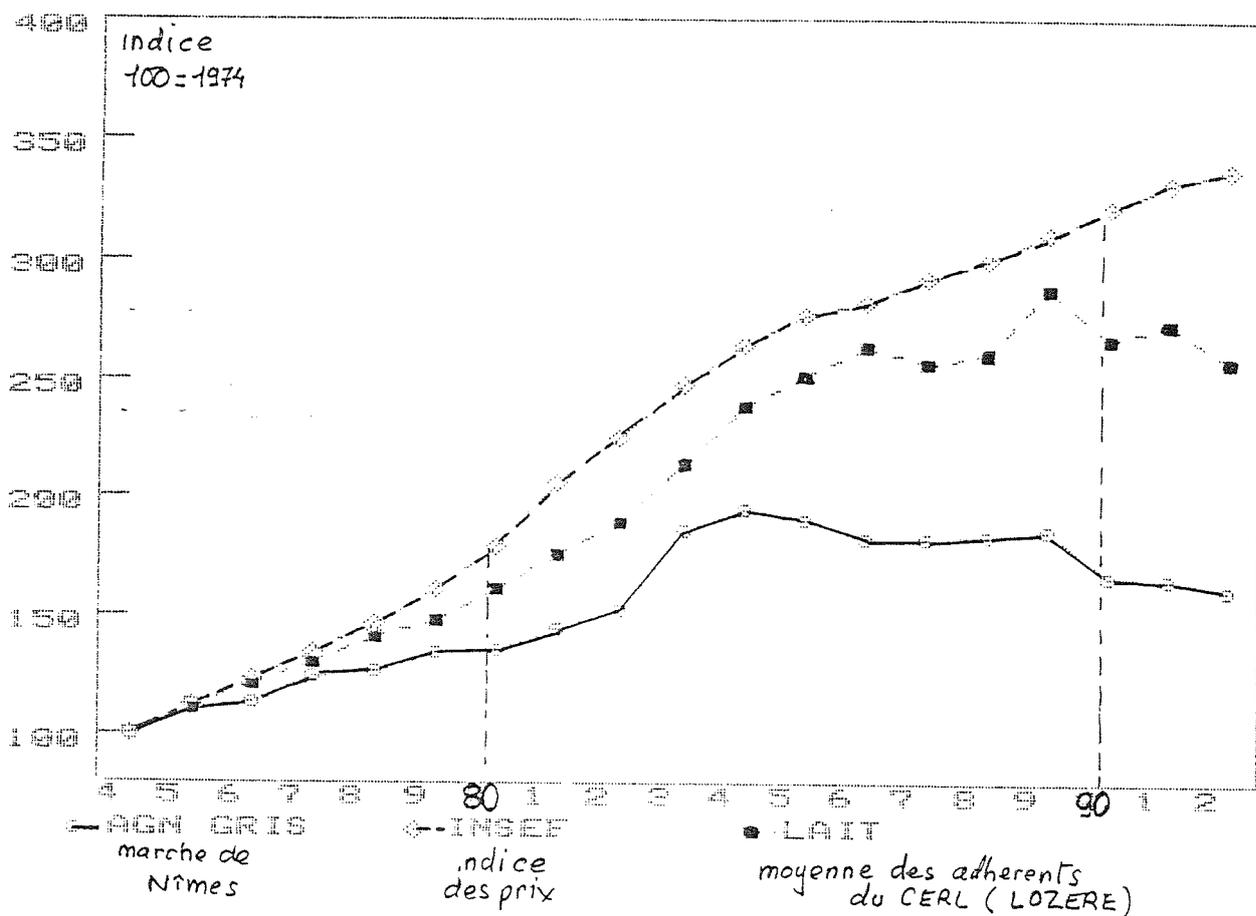
* 1974 : Convention INRA-DGRST

* 1982 : PIREN "Causse Cévennes" CNRS

* 1991 : Observatoire des changements économiques, écologiques et sociaux du Méjan
(Xe plan Etat-Région Languedoc-Roussillon)

**I - EN 18 ANS, LE PRIX DE L'AGNEAU A ETE DIVISE PAR 2
ET LE PRIX DU LAIT DE BREBIS BAISSÉ DEPUIS 1989**

EVOLUTION 1974-1992



Conséquence de la politique agricole européenne, le prix de l'agneau poursuit sa tendance à la baisse, malgré quelques sursauts passagers.

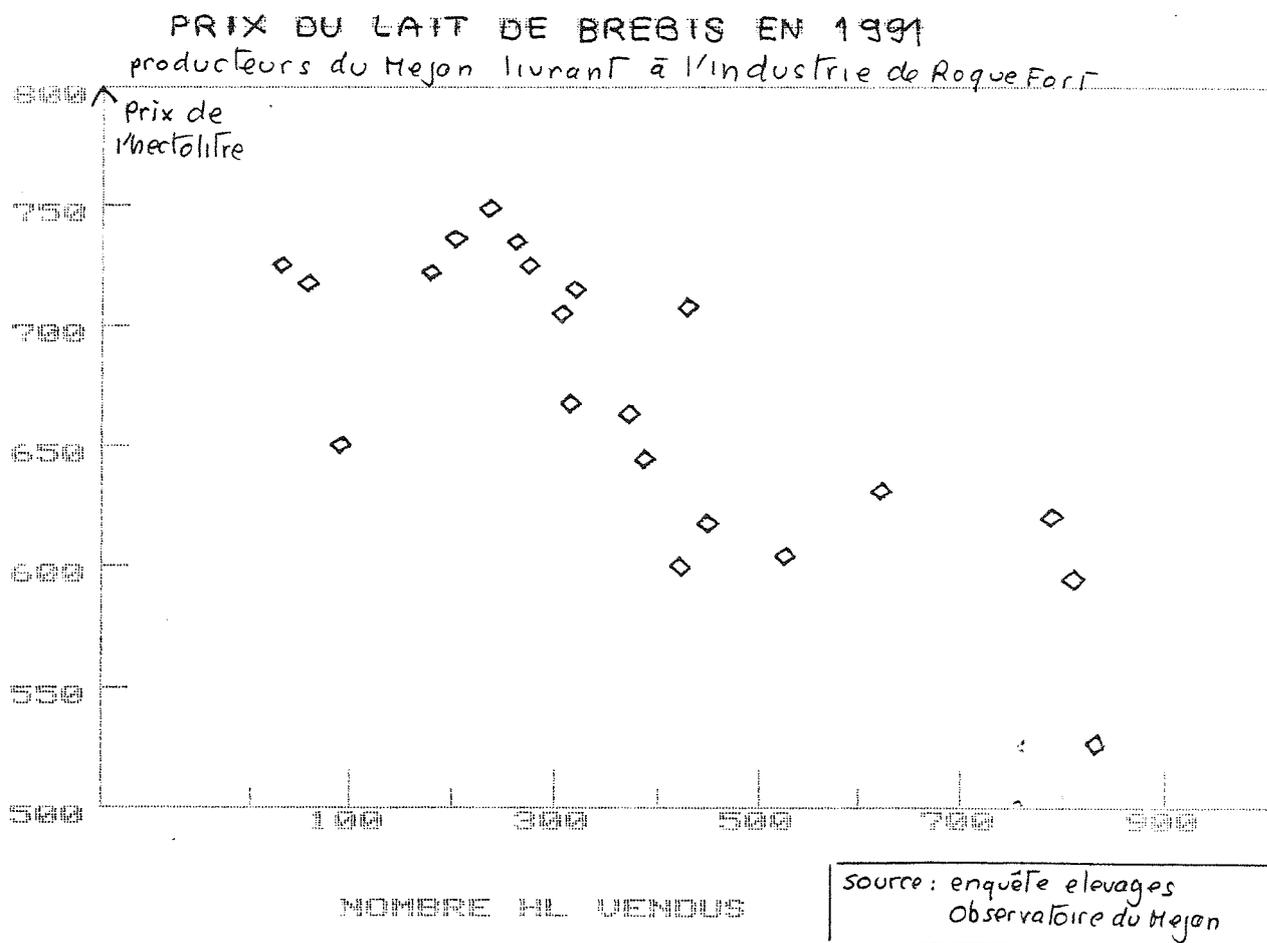
Jusqu'en 1984, le prix du kg d'agneau a progressé en francs courants, mais à un rythme très inférieur à celui de l'inflation. En 10 ans, il avait déjà perdu 30 % de son pouvoir d'achat. Depuis l'inflation a été considérablement freinée, mais le prix de l'agneau, lui, a diminué en francs courants. De 1984 à 1992, les agneaux ont perdu 5 F par kg de carcasse (soit - 35 % de pouvoir d'achat). Au total, sur presque deux décennies, le prix de vente des agneaux de boucherie a donc perdu un peu plus de la moitié de sa valeur réelle.

Cette baisse tendancielle s'accompagne d'une importante variation saisonnière dont l'amplitude et la période varient elles-mêmes d'une année à l'autre. Ce qui complique singulièrement les anticipations nécessaires à la conduite des troupeaux.

En production laitière, le système de régulation mis en place en 1988 par l'interprofession de Roquefort n'a pas permis de maintenir le prix du lait qui sur le Méjan a perdu 72 centimes par litre de 1989 à 1992. Mais déjà avant cette date, le prix du lait progressait à un rythme inférieur à celui de l'inflation. Ainsi, en 1988, le litre de lait était payé aux producteurs à 86 % de sa valeur (en francs constants) de 1974.

L'attribution à chaque producteur d'un volume individuel de référence qui dépend avant tout du volume de production atteint avant 1988, et de prix différenciés selon la destination du lait et les résultats commerciaux de l'industrie, aboutit à une extrême diversité du prix du lait. Ainsi en 1991 sur le Méjan, celui-ci variait de 5,26 à 7,49. Les meilleurs prix étant obtenus par les petits producteurs (- de 300 hl) et les plus pénalisés étant ceux qui avaient largement dépassé leur volume de référence.

Mais au niveau individuel d'un élevage, ce système aboutit à lier deux variables classiquement indépendantes : la quantité et le prix. Un éleveur donné sait qu'au delà de son volume de référence, plus il produira, moins le litre de lait lui sera payé "jusqu'à quel volume ai-je intérêt à produire, jusqu'à quel prix par litre puis-je descendre" ? Pour chaque producteur de lait, la principale décision de gestion à prendre est donc l'objectif de production. La réponse dépend bien sûr du coût de production et à l'intérieur de celui-ci le coût alimentaire et donc le système fourrager sont des éléments déterminants.

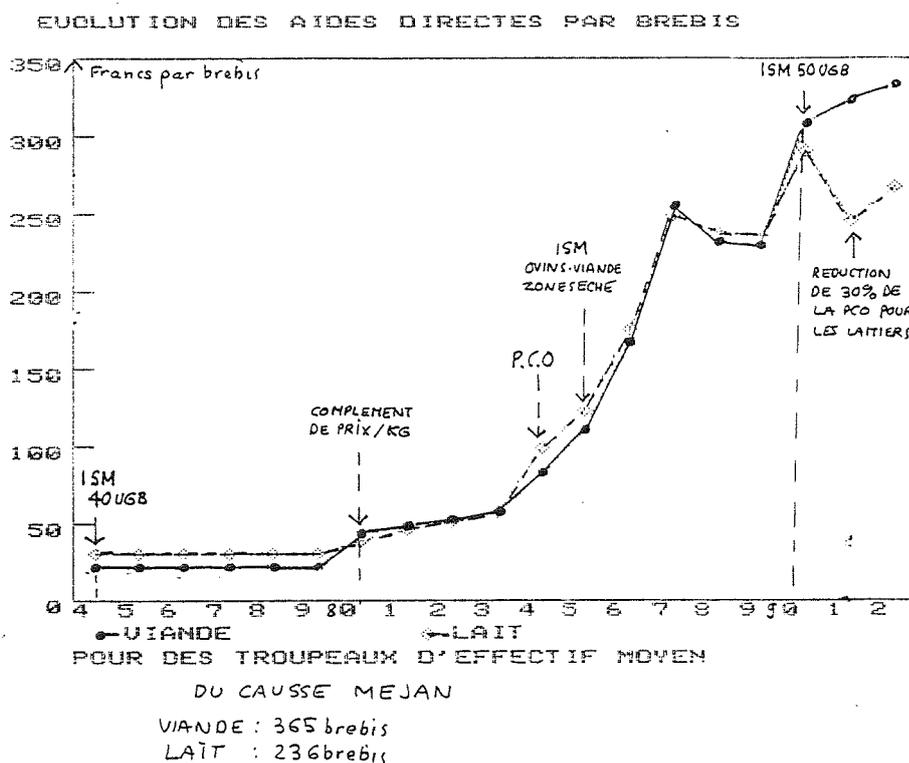


II - DE 250 A 350 F D'AIDE DIRECTE PAR BREBIS

Depuis 1974, année d'instauration de l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM) (qui n'est pas spécifique aux élevages ovins) les aides directes à l'élevage ovins n'ont fait que s'accroître ; mécanisme compensatoire sans lequel l'élevage ovins aurait purement et simplement disparu de l'agriculture française (voir paragraphe précédent).

Les principales étapes de ce processus sont :

- 1980 : complément de prix par kg d'agneau de boucherie, vendu par les groupements de producteurs.
- 1984 : Prime compensatrice ovine (P.C.O.) fixée par brebis indépendamment de sa productivité et du type d'agneau produit, perçue aussi bien par les producteurs de lait que par les producteurs d'agneaux lourds
- 1985 : Institution d'une super ISM pour les troupeaux ovins viande de la zone sèche à laquelle appartiennent les grands Causses.
- 1990 : Relèvement du plafond de l'ISM de 40 à 50 UG B (= 333 brebis)
- 1991 : La P.C.O. est réduite de 30 % pour les producteurs d'agneaux légers (dont les producteurs de lait).
- 1992 : Instauration d'un "quota" de P.C.O. égal au nombre de brebis primées au 31.12.91.



III - L'AGRANDISSEMENT DES EXPLOITATIONS PERMET DE FAIRE FACE, D'INSTALLER DES JEUNES ET DE LIMITER LA DEPRISE FONCIERE

3.1. - Un accroissement continu et non achevé des structures

La baisse relative et parfois absolue de la valeur des produits, l'augmentation des aides directes à la tête de bétail ont conjugué leurs effets pour inciter les éleveurs à accroître leur troupeau et donc, par nécessité, leur superficie pour mieux résister à la crise.

En 1974, au terme du plan d'aménagement rural, il y avait 78 exploitations occupées. Malgré les affirmations volontaristes de l'administration de l'époque, le nombre d'exploitations nullement stabilisé n'a cessé de décroître. Au 1er octobre 1991, il ne restait plus que 62 unités dont 56 élevages de plein exercice (ayant plus de 40 brebis).

Dans le même temps, la superficie moyenne des élevages est passée de 380 à 453 ha et les effectifs des troupeaux ont progressé en moyenne de 70 % passant de 199 à 341 brebis.

Cet accroissement de la taille des exploitations a permis de limiter la déprise foncière, puisque les élevages d'aujourd'hui contrôlent encore 94 % de la superficie agricole utilisée en 1974 (soit les 4/5 de la superficie totale du Causse). Et cette évolution est loin d'être achevée. L'enquête exhaustive du printemps 1992 a montré que 17 exploitations (sur 62) tenues par des gens de plus de 50 ans, n'avaient pas de succession directe et devraient donc, dans les 15 ans à venir, fermer ou changer de main à l'extérieur de la famille par mise en fermage ou vente des terres. De plus, 7 exploitations tenues par des agriculteurs de 40 à 50 ans, n'ont pas non plus de succession prévisible actuellement.

Au total, ce sont donc 24 exploitations, soit plus du tiers des entreprises agricoles du Méjan, dont l'avenir démographique n'est pas assuré. Elles occupent un peu moins du tiers de la superficie agricole sur lesquels pâturent le quart du cheptel caussenard.

3.2 - Des familles dynamiques installent beaucoup de jeunes

Durant les dix dernières années, il y a eu un solde net de 24 installations de jeunes agriculteurs, dont 18 ont eu lieu dans un cadre sociétair familial. Le Méjan est donc une région avec une très forte proportion de jeunes agriculteurs (38 % des entreprises ont au moins un chef d'exploitation âgé de moins de 35 ans, alors qu'il n'y en a que 16 % sur l'ensemble du Massif Central).

En 1991, il y avait 16 GAEC et 5 "sociétés de fait" qui ensemble emploient 46 chefs d'exploitations. Au total, 86 personnes ont, sur le Causse, le statut de chef d'exploitation. On peut rapprocher ce chiffre des 78 exploitations existantes en 1974, même si en toute rigueur on ne peut comparer ces chiffres, car à l'époque on ne s'était pas préoccupé de la situation juridique des personnes (aide familial ou co-exploitant ?).

Le Méjan est donc aussi une région où l'agriculture de groupe est très développée (29 % des entreprises sont en GAEC alors qu'il n'y en a que 3 % sur l'ensemble du Massif Central).

Ces dernières années, un autre phénomène apparaît. De grosses exploitations dont la structure foncière est déjà confortable, mais surtout dont la cohésion familiale est forte se mettent à essayer, pour reprendre des exploitations disponibles ou créer une entreprise dans une activité périphérique à l'agriculture (tourisme, agro-alimentaire). La nature juridique des liens avec la maison mère variant selon les cas de figure. On observe ainsi l'émergence d'une nouvelle stratégie familiale qui ne vise plus seulement, comme il est de tradition dans le monde paysan, la pérennité du patrimoine familial et de l'"oustal", mais bien l'installation au pays du maximum d'enfants.

La capacité de ces familles à mobiliser leurs réserves humaines et financières, pour transformer en emplois le potentiel productif laissé vacant par la fermeture des exploitations sans succession, est une des clés de l'avenir du Méjan.

IV - LA PRODUCTIVITE DES TERRES, DES TROUPEAUX ET DES HOMMES

PROGRESSE DE MANIERE SPECTACULAIRE

L'augmentation de la taille des troupeaux et la réduction de la main-d'oeuvre ont contraint les éleveurs à poursuivre leur effort d'équipement afin d'accroître la productivité du travail, dans trois activités : la garde, la distribution des aliments, la récolte des fourrages.

Durant cette dernière décennie, une quinzaine d'exploitations ont fait des investissements importants en parcs clôturés, ou en recoupement de parcs existants. Néanmoins, 4 élevages ne disposent encore d'aucun parc et sont donc en permanence sous la garde d'un berger (notons à ce sujet qu'il ne reste plus que 2 bergers salariés sur tout le Causse).

Dix huit bergeries se sont équipées de tapis d'alimentation à fond mouvant.

Sur les chantiers de récolte et de manutention des fourrages, la grande révolution a été l'adoption des presses à balles rondes par 12 exploitations, alors qu'elles étaient totalement absentes en 1983. Et maintenant, les presses à grosses balles carrées et les enrubaneuses (pour l'ensilage en balles rondes) commencent à faire leur apparition.

Malgré la lente érosion de la superficie utilisée par les élevages, le nombre de brebis augmente régulièrement et leur productivité aussi, tant en nombre d'agneaux par brebis qu'en nombre de litres de lait.

Le tableau suivant résume bien cette progression :

Elevages laitiers + Elevages viande	1974	1982	1991	Evolution 1974 / 1991
Nombre total d'élevages *	75	64	59	- 21 %
Superficie utilisée (ha)	28 500	27 800	26 700	- 6 %
Nombre de brebis	15 000	16 700	20 000	+ 33 %
Nombre d'agneaux produits	17 700	20 400	24 800	+ 40 %
Nombre brebis / 100 ha	52	60	75	+ 44 %
Nombre d'agneaux / brebis	1,18	1,21	1,24	+ 5 %
Nombre d'agneaux / 100 ha	62	73	92	+ 48 %

* élevages de plein exercice + petits élevages (moins de 40 brebis)

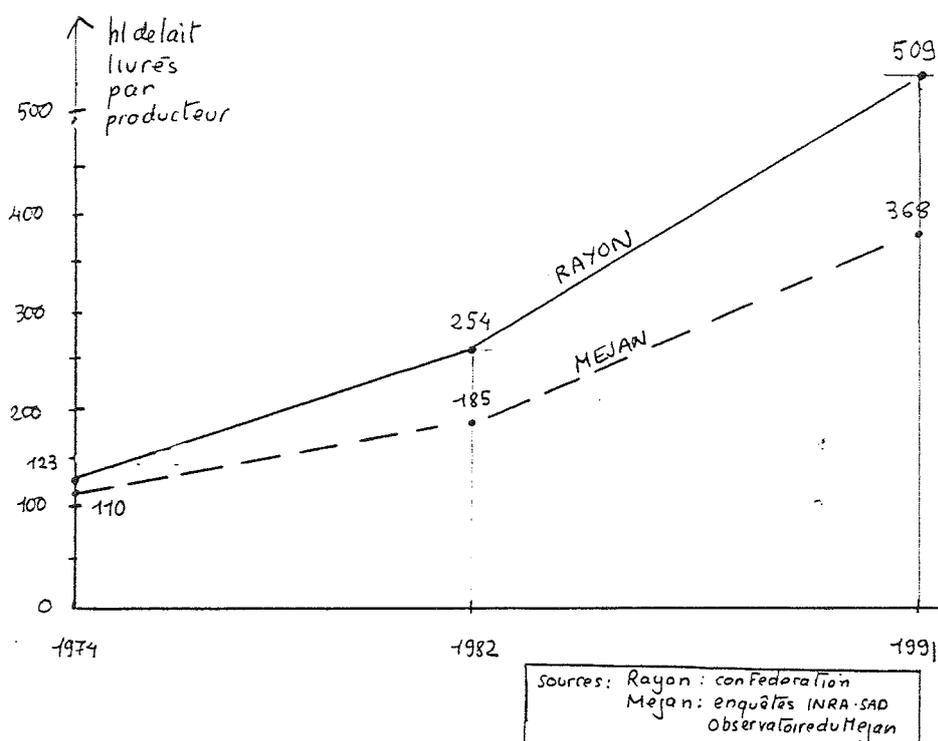
Cette légère amélioration de la productivité numérique des troupeaux est à mettre au compte de plusieurs facteurs dont les deux plus importants doivent être le raccourcissement du cycle de production des agneaux (diminution du nombre d'agneaux engraisés en bergerie et du nombre d'agneaux gris, développement des ventes d'agneaux plus légers pour le marché espagnol) et l'amélioration de l'alimentation hivernale.

En production laitière, les progrès de la productivité sont encore plus spectaculaires :

Elevages laitiers	1974	1982	1991	Evolution 1974 / 1991
Nombre d'élevages	27	24	25	- 7 %
Nombre de brebis traites	4700	5600	7000	+ 49 %
Production commercialisée en hl	2970	4440	9200	+ 210 %
Productivité par brebis en litres	63	78	131	+ 107 %

Comme dans l'ensemble du Rayon, ce progrès est à mettre au compte d'une part de l'amélioration génétique (achat de béliers sélectionnés, contrôle laitier simplifié pour un tiers des élevages) et d'autre part de l'amélioration de l'alimentation tant produite qu'achetée. L'accroissement des stocks de fourrages permettant une avancée des mise bas et donc des débuts de lactation.

L'accroissement de la productivité et des effectifs ont aboutit à une forte augmentation des quantités de lait livrées par élevage. Cette progression a toutefois été moins forte sur le Méjan que sur l'ensemble du rayon de Roquefort.



V - LES ELEVAGES VIANDE DIVERSIFIENT LEURS PRODUITS

POUR S'ADAPTER AU MARCHÉ

Depuis la fin des années 1980, un fort courant d'exportation d'agneaux vivants s'est développé vers l'Espagne. Ce courant est surtout intense dans le second semestre, période traditionnelle de déficit de la production espagnole. Les types d'animaux recherchés sont extrêmement divers, mais ils ont toujours des poids inférieurs au standard français de l'agneau de boucherie (35 kg vif). Ce nouveau marché permettait donc de vendre des agneaux relativement légers (16 à 25 kg vif) à des prix élevés en fin d'été et à l'automne.

C'est ainsi que découragés par la baisse des cours et le système de la prime Compensatrice Ovine, la plupart des éleveurs n'engraissent plus leurs agneaux. En 1991, il ne restait plus que deux élevages qui engrassaient tous leurs agneaux et 10 élevages viande (sur 34) n'engraissent plus aucun agneau (ni à l'herbe, ni en bergerie) et les font tous partir vers l'Espagne.

Le plus grand nombre (19 élevages de plein exercice) combinent astucieusement, au gré des fluctuations du marché et des ressources fourragères, la vente d'agneaux "petits" à l'occasion du dédoublement de printemps, l'engraissement en bergerie des autres agneaux de printemps, la production d'agneaux de 20 - 25 kg pour le marché espagnol à partir d'agnelages à contre saison qui peuvent débiter de plus en plus tôt vers le début de l'été.

La production d'agneaux gris qui suivaient leur mère au pâturage, traditionnelle sur le Causse haut, a beaucoup régressé. Une quinzaine d'éleveurs seulement mettent au moins une partie de leurs agneaux à l'herbe. Mais ce ne sont plus les agneaux de printemps qui passent l'été dehors et sont vendus vers 6 mois, plus ou moins finis. Souvent il s'agit d'agneaux nés durant l'été et vendus pour le marché espagnol.

Enfin quelques éleveurs (6 en 1993) pressentant la fragilité du marché espagnol s'orientent dans une autre voie : l'agneau léger de qualité pour un marché spécifique rémunérateur. Ils sont rentrés dans l'association ELOVEL (Elevage Ovin et Environnement en Lozère) qui regroupe une quarantaine d'éleveurs dans toute la Lozère. ELOVEL commercialise des carcasses d'agneaux non sevrés et castrés de 15 kg, produits selon un cahier des charges, vendus à des boucheries "haut de gamme" et des grands restaurants parisiens.

VI - LES NOUVEAUX SYSTEMES DE PRODUCTION SONT SENSIBLES AUX RISQUES CLIMATIQUES ET AUX ALEAS DU MARCHÉ

L'augmentation de la taille des troupeaux et de leur productivité, dans un contexte général de baisse des prix, rend les élevages très sensibles aux accidents climatiques. Les années de sécheresse qui se sont succédées après celle de 1976 (1981, 1985, 1986, 1989, 1991) ont entraîné un recours de plus en plus important aux fourrages achetés qui grèvent d'autant le revenu. Ainsi, après la sécheresse de 1991, le total des aliments achetés durant la campagne 91/92 représentait un tiers du lait vendu pour les élevages laitiers et un peu plus du cinquième des ventes d'agneaux pour les élevages viande.

Mais les printemps et les été humides sont presque aussi néfastes que les sécheresses à cause de la mauvaise qualité des fourrages pâturés ou récoltés. L'achat systématique d'un stock de sécurité (la plupart du temps de la luzerne déshydratée) devient alors la règle chez tous les éleveurs laitiers et dans une moindre mesure chez bon nombre d'éleveurs ovins viande.

La part prépondérante prise par le marché espagnol (la moitié des agneaux des élevages viande en 1991) explique tout à la fois la relative embellie des résultats économiques en 1992 et la probable déconfiture de 1993 (60 à 120 F de moins par agneau au marché de Marvejols en août, septembre, octobre).

VII - QUELQUES EXPLOITATIONS DIVERSIFIENT LEURS ACTIVITES ET GENERENT DES EMPLOIS NON AGRICOLES

Pour faire face à la chute des cours de la viande ovine et à la limitation de la production de lait imposée par la Confédération de Roquefort, des éleveurs du Méjan ont développé des activités complémentaires dans les secteurs suivants :

- agri tourisme : gîtes, repas à la ferme, prestation de service, location de matériel de loisirs, ventes directes,
- productions complémentaires : élevage de porcs ou de volailles, plantes médicinales ou aromatiques, apiculture,
- transformation fermière ou artisanale des produits de l'élevage : fromages de brebis, charcuterie, plats cuisinés.

Le degré de développement de ces activités varie énormément d'une exploitation à l'autre. Elles peuvent occuper une partie du temps de travail d'un actif agricole, ou une personne à temps plein spécialisée. Le degré d'intégration à l'entreprise agricole varie aussi beaucoup. Il évolue avec le temps. On a vu la fromagerie d'un élevage se développer puis se transformer en SARL juridiquement séparée de l'exploitation. Elle peut donc maintenant transformer et vendre le lait d'autres élevages permettant ainsi la reconversion de troupeaux ovins viande vers la production laitière. Roquefort n'a plus le monopole du ramassage du lait de brebis. C'est un événement historiquement et économiquement considérable pour le Causse.

Mais sans aller jusqu'à ce stade ultime de l'évolution, on voit émerger peu à peu des entreprises agro-alimentaires et touristiques dans lesquelles l'élevage traditionnel n'est plus l'activité unique, mais demeure le support du nouvel équilibre familial et productif.

Pour accompagner cette diversification, les Causseards du Méjan ont inventé des structures collectives adéquates : une structure privée pour collecter et transformer le lait de brebis, une structure coopérative pour transformer la viande de porc et de mouton. L'association le Méjan continuant, comme par le passé, à s'occuper de l'organisation du tourisme sur le Causse.

VIII - LES DIFFERENCES DE REVENU ENTRE PRODUCTEURS DE LAIT ET PRODUCTEURS D'AGNEAUX S'ATTENUENT

Il y a quelques années, les élevages laitiers paraissaient jouir d'une rente de situation d'autant plus enviée que le club des fournisseurs de Roquefort se fermait aux nouveaux venus. Et il est vrai qu'ils obtenaient des résultats beaucoup plus confortables que leurs collègues qui ne vendaient que des agneaux. Mais cette différence s'estompe sous les coups de la baisse du prix du lait, du contingentement de la production laitière et de la différenciation des aides directes.

De plus, la plupart des éleveurs laitiers continuent à produire selon le schéma productivité mis en place avant 1988, alors que les producteurs d'agneaux sont depuis longtemps habitués à s'adapter aux contraintes économiques et à maîtriser leurs charges.

Tant et si bien qu'en 1992 où se conjuguent des achats exceptionnels de fourrages déshydratés pour les producteurs de lait, une forte baisse du prix du lait et au contraire une conjoncture plutôt favorable pour les producteurs de viande les moyennes basculent et sur le Méjan, le revenu moyen des adhérents du CERL (la moitié des exploitations) est plus élevé pour les troupeaux viande que pour les troupeaux laitiers.

Mais cette affirmation, un peu spectaculaire, ne doit pas cacher les grandes disparités à l'intérieur de chacun de ces deux groupes. Il y a plus de différences de revenu à l'intérieur du groupe des ovins lait ou à l'intérieur du groupe des ovins viande, qu'entre ces deux groupes.

Revenu disponible par personne	nombre d'exploitations	- de 30 000 F	30 000 F à 60 000 F	60 000 F à 90 000 F	plus de 90 000 F	Moyenne
OVINS - LAIT	14	4	3	3	4	66 000
OVINS - VIANDE	14	0	7	2	5	71 000
ENSEMBLE	28	4	10	5	9	68 000

CERL 1992

Revenu disponible = Résultat courant + amortissement - Remboursement capital
C'est l'indicateur de résultat qui permet le mieux d'évaluer les disponibilités monétaires dégagées par une exploitation devant un exercice.

Dans les classes de taille où se trouvent nos adhérents, les caractéristiques structurelles traditionnelles (superficie, effectifs du troupeau, et maintenant Volume Individuel de Référence laitière) sont loin de tout expliquer et encore moins les performances techniques des animaux.

Un bon résultat "résulte" justement de l'optimisation d'une combinaison complexe d'une capacité de travail, d'équipements, d'une surface de terres cultivables, d'une surface de pâturages, d'un troupeau, d'un volume et d'un calendrier de production et d'un type de produit.

On n'oubliera pas bien sûr que les éleveurs sont aussi des hommes et des femmes qui ne se réduisent pas à leur fonction de production et que tous les facteurs sociaux, psychologiques, affectifs interfèrent grandement avec les facteurs techniques et économiques dans les réussites comme dans les échecs.

Finalement, que penser des résultats économiques des éleveurs ? Malgré l'importance des structures (les tailles minimum des troupeaux sont de 200 en lait et 380 en viande) seulement la moitié des éleveurs atteint 60 000 F de revenu par personne (qui est le revenu de référence, c'est à dire l'objectif pour le département de la Lozère).

Et ce malgré des aides directes très importantes qui, en moyenne, représentent 88 % du revenu disponible pour les troupeaux laitiers et qui sont supérieures au revenu disponible pour les troupeaux viande, c'est-à-dire que ces éleveurs ne peuvent pas, avec leurs seules ventes, couvrir les dépenses réelles effectivement payées de leur entreprise (sans parler d'amortir les investissements).

IX - UNE NOUVELLE FONCTION : GERER L'ESPACE

La réforme de la Politique Agricole Commune offre une nouvelle chance à l'agriculture pastorale des grands Causses en reconnaissant financièrement le rôle qu'elle joue dans la formation des paysages et des écosystèmes.

D'abord tous les élevages vont bénéficier de la prime à l'élevage extensif, aussi appelée prime à l'herbe, qui compte tenu des superficies exploitées sera de 20 000 F pour la plupart des élevages (en contre partie de quoi ils s'engagent non seulement à entretenir les troupeaux et les pâtures mais aussi les haies, les fossés et les points d'eau).

Ensuite, depuis juin 1993, les articles 21 à 24 du règlement CEE n° 2328/98 (ex article 19) sur les pratiques de production compatibles avec l'environnement, s'appliquent aux Causses Lozériens. L'objectif est de limiter l'embroussaillage des parcours par une pratique plus raisonnée du pâturage, de promouvoir le sylvopastoralisme et de protéger le biotope d'une espèce symbole menacée de disparition "l'Outarde Canepetière". Les éleveurs qui s'engageront par contrat à respecter un certain cahier des charges recevront une rémunération de 100 à 1 100 F/ha selon le degré de contraintes acceptées.

De plus, une exploitation du Méjan fait l'objet, à titre expérimental, d'un plan de développement durable, formule beaucoup plus ambitieuse qui modifie profondément les systèmes d'exploitation pour mieux prendre en charge les objectifs environnementaux. Mais on peut penser qu'à moyen terme cette formule sera proposée à tous les éleveurs qui le souhaitent.

X - PASTORALISME, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

Baisse des prix de vente et augmentation des aides directes à la brebis sont les traits essentiels du paysage économique dans lequel vivent les éleveurs depuis 20 ans.

Pour survivre, ils ont d'abord augmenté tout à la fois leurs structures et la productivité du travail, des terres et des animaux.

Mais cette dynamique se heurte à des limites économiques (contingentement du lait de brebis pour Roquefort), sociales (risque de désertification) et écologiques (difficultés à maîtriser l'embroussaillage des pâturages).

Déjà, depuis longtemps, des pionniers qui pressentaient les difficultés à venir avaient commencé à exploiter la rente de situation que donne la force d'attraction de l'espace caussenard, entre Gorges du Tarn et Parc National. Ils ont développé différentes formules de tourisme à la ferme et de valorisation de produits fermiers de qualité.

Aujourd'hui, deux opportunités supplémentaires sont en train d'émerger.

- 1) - l'accroissement prévisible de la fréquentation touristique du grand site des Gorges du Tarn, avec la prochaine mise en service de l'autoroute A75.
- 2) - la reconnaissance du rôle de l'élevage pastoral dans la gestion de l'espace et une forte demande sociale dans le domaine de la nature et de l'environnement.

L'avenir du Causse Méjan passera en grande partie par la capacité des élevages ovins à capter ces opportunités, à les combiner à leurs fonctions traditionnelles, pour les transformer en emplois à l'intérieur ou à la périphérie de l'agriculture.
